

SESSION D'IMPLANTATION

RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

**MECANIQUE INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION
ET D'ENTRETIEN (DEP 5260)**

Ville St-Georges, Beauce

21 ET 22 OCTOBRE 2008

Date limite d'inscription : 15 octobre 2008

Présentation

La reconnaissance des acquis en formation professionnelle et technique préoccupe le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport depuis plusieurs années déjà. Outre l'objectif ultime de délivrer un diplôme, le service de reconnaissance des acquis répond à plusieurs besoins. Il peut faciliter l'accès à la formation, favoriser une réorientation de carrière ou permettre à une entreprise d'évaluer les compétences de sa main-d'œuvre. Il peut aussi rendre possible la reconnaissance d'une formation obtenue dans d'autres pays ou offerte par des établissements non autorisés à sanctionner des acquis.

Dans le contexte du plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et du Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique, le Ministère met en place des moyens permettant d'apporter des réponses judicieuses à des besoins prioritaires de la population en matière de reconnaissance des acquis et des compétences, de façon à relancer ce service dans les réseaux de la formation professionnelle et technique.

Afin d'assumer ses responsabilités en matière de reconnaissance des acquis et des compétences, le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport élabore, par la voie d'ententes avec des commissions scolaires, l'instrumentation requise. Cette instrumentation est ensuite remise à l'ensemble du réseau de la formation professionnelle, qui se doit d'offrir le service en utilisant l'instrumentation préparée à cette fin par le Ministère. L'approche harmonisée de reconnaissance des acquis et des compétences permet de concilier les exigences d'accessibilité, de souplesse et de rigueur, indispensables pour préserver la crédibilité des diplômes, et s'appuie sur des principes reconnus en matière de reconnaissance des acquis. De plus, le Ministère apporte, au moyen de différentes mesures, le soutien requis à l'ensemble du réseau et à la clientèle afin d'accroître l'accessibilité à des services de qualité.

C'est dans ce contexte que toutes les commissions scolaires francophones et anglophones ainsi que les établissements privés qui dispensent le programme d'études *Mécanique industrielle de construction et d'entretien* (DEP 5260) sont invités à assister à la séance d'implantation de l'instrumentation de reconnaissance des acquis et des compétences pour ce programme.

Objectifs de la session

- ✓ Informer les participantes et les participants sur l'approche harmonisée (formation professionnelle et formation technique) pour la reconnaissance des acquis et des compétences;
- ✓ Rendre les conseillères et conseillers travaillant dans le domaine de la reconnaissance des acquis et des compétences, ainsi que le personnel enseignant (spécialiste de contenu) concerné capables de gérer et d'utiliser les instruments nécessaires à l'évaluation des acquis et des compétences selon l'approche harmonisée pour le programme *Mécanique industrielle de construction et d'entretien* (DEP 5260);

- ✓ Donner accès au site Internet de la reconnaissance des acquis et des compétences aux établissements concernés.

Personnel visé

Ces sessions s'adressent particulièrement aux membres du personnel des commissions scolaires et des établissements privés qui participent directement au service de reconnaissance des acquis et des compétences ou qui souhaitent offrir ce service, tels les conseillers ou conseillères et les membres du personnel enseignant (spécialistes de contenu) concernés.

Les inscriptions seront limitées à deux personnes par commission scolaire ou par établissement privé.

Mode d'intervention

Une session de deux jours sera animée par une personne responsable de ce dossier au Ministère, assistée par le personnel de la commission scolaire qui a élaboré les instruments de reconnaissance des acquis et des compétences pour le programme de *Mécanique industrielle de construction et d'entretien* (DEP 5260).

Coûts

Le Ministère assume les coûts de conception et d'animation de la rencontre.

Les frais de séjour et de déplacement des participantes et des participants sont assumés par les commissions scolaires et les établissements privés.

Dates et coordonnées de la session d'implantation

<u><i>Ville</i></u>	<u><i>Dates</i></u>	<u><i>Horaire</i></u>	<u><i>Endroit</i></u>
Ville St-Georges, Beauce	21 octobre 2008 22 octobre 2008	9 h 00 à 16 h 00 8 h 30 à 15 h 00	Hôtel le Georgesville 300, 118 ^e rue Ville St-Georges, Beauce Salle Chaudière